



MENTHONNEX

au temps présent

Janvier 2010

BONNE ANNEE 2010

A l'aube de cette nouvelle décennie, j'ai le plaisir de vous transmettre au nom de toute l'équipe qui m'entoure, élus et personnel, nos vœux les meilleurs : le bonheur, la prospérité, la convivialité et surtout la santé.

Depuis plusieurs années, notre commune vit au rythme de multiples réalisations qui ont pour objectif de privilégier le cadre de vie de notre bourg centre et de nos hameaux mais aussi d'améliorer les services à la population.

Le dernier exemple en date est bien sûr l'ouverture, le 4 janvier, d'une école flambant neuf sur notre chef-lieu permettant ainsi la scolarisation dans d'excellentes conditions de 120 élèves répartis en 5 classes de la maternelle au CE1.

De nombreuses autres réalisations ont vu le jour ces deux dernières années :

- ✓ l'aménagement et la sécurisation de la traversée du chef-lieu,
- ✓ le déplacement du monument aux morts et l'aménagement de parkings sur les places de l'église et du presbytère,
- ✓ l'aménagement d'un arrêt de bus près de l'ancienne forge, le long de la RD 27 avec liaison piétonnière sécurisée reliant le groupe scolaire,
- ✓ la création d'une plateforme de tri sélectif et d'ordures ménagères avec des containers semi-enterrés en bordure de la RD 27,
- ✓ l'installation de deux containers de tri sélectif, route des Bornes, près du hangar communal,
- ✓ la numérotation des habitations, la dénomination et le balisage de la voirie communale ainsi qu'un plan de la commune installé sur la place du village,
- ✓ la construction d'un agospaces chez Bastaly,
- ✓ la mise en souterrain des réseaux électriques, téléphoniques et la modernisation de l'éclairage public du secteur des Margolliets et Nicodet,
- ✓ le revêtement des routes communales des Margolliets, de Chez Gatillon, et une partie de La Rippaz et de la Côte,
- ✓ de nombreux travaux d'amélioration, d'entretien de notre réseau d'eau pluviale et de voirie effectués par notre cantonnier,
- ✓ mais aussi dernièrement l'acquisition de « la maison BRO » située sur la place du village.

Pour 2010 :

D'autres projets vont se concrétiser notamment la mise en souterrain des réseaux secs de Chez Péguin et de La Rippaz dont la programmation a été retenue par le SELEQ 74 qui intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Nous avons également l'ambition de développer une structure d'accueil de la petite enfance dans les locaux de l'ancienne école.

Enfin, un challenge important avec l'installation d'une boulangerie pâtisserie sur la place du village. A cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que le dossier de demande d'aide déposé dans le cadre du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été tout dernièrement validé par le Ministre du Commerce et de l'Artisanat.

Bref du pain sur la planche pour 2010.

Malgré la crise économique, c'est un rythme soutenu d'investissement et de transformation de notre commune qui se poursuit, sans augmenter la part communale des impôts locaux, du fait d'une gestion rigoureuse mais aussi grâce à une fructueuse collaboration avec nos partenaires que sont l'Etat, le Conseil Général, le SELEQ, et bien sûr la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, que nous remercions vivement.

Une nouvelle fois je tiens à féliciter notre vie associative qui, de par son dynamisme, participe activement à l'animation de notre village générant ainsi une dynamique de collectivité solidaire et conviviale.

Ensemble, contribuons à ce que notre village soit agréable à vivre, un centre de vie harmonieux, pour les anciens comme pour les jeunes, pour les nouveaux résidents comme pour les vieilles familles de Menthnalis, afin que chacun de nous y trouve sa place et se sente bien vivre à MENTHONAY.

Encore bonne année à tous.



Guy DEMOLIS
Maire de Menthonnex

JOURNEE PORTES OUVERTES DU 5 DECEMBRE 2009



Le samedi 5 décembre s'est déroulée la journée « Portes ouvertes » du nouveau groupe scolaire.

En matinée, les élus communaux de Menthonnex et de Villy se sont retrouvés en présence de Gilles **Pecci**, le Président de la Communauté de Communes et de Jean-François **Vernon**, le vice-président chargé du scolaire ainsi que M. le Curé Jean-Claude **Sancey** pour visiter les locaux d'un groupe scolaire flambant neuf qui accueillera dès la rentrée de janvier plus de 120 élèves (de la maternelle au CE1) issu du regroupement pédagogique entre Villy et Menthonnex.

Les élus ont pris connaissance du bilan financier de l'opération qui s'élève à près de 2 Millions d'euros HT et qui a été subventionnée à hauteur de 316.000 € par le Conseil Général ; le solde étant financé par la Communauté de Communes qui a en charge la compétence scolaire.

A noter que dans le cadre du plan gouvernemental favorisant le développement numérique des écoles rurales, notre école a pu bénéficier d'un équipement informatique flambant neuf de 9 ordinateurs et d'un tableau interactif soit une dotation d'Etat de 9000 €.

L'ensemble des élus ont salué la qualité architecturale de ce projet mis en œuvre par le cabinet Maurice **Sommerat** et de sa collaboratrice Béatrice **Colloud**, ainsi que du sérieux et de la performance des entreprises qui ont œuvré à cette réalisation.

Les élus ont également pu se rendre compte du traitement des abords du groupe scolaire privilégiant la sécurité par trois accès piétons ; depuis le Clos Bellevue, depuis la place du village et par un chemin piétonnier accédant directement à la RD 27 et à l'abri bus dernièrement aménagé près de la nouvelle plateforme d'arrêt des bus.



L'espace péri-scolaire situé entre les anciennes écoles et le nouveau groupe scolaire sera prochainement aménagé.

Enfin les élus ont échangé sur l'évolution des structures d'accueil de la petite enfance qui pourraient être développées dans les locaux scolaires libérés. A cet effet, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail présidé par Bernard **SAILLANT**.

Après avoir déjeuné, au Bistrot de Menthonay, invités par la mairie de Villy-le-Bouveret, l'ensemble des élus ont assuré l'accueil du public des deux communes venu nombreux découvrir cette nouvelle et belle école intercommunale.

En soirée, la salle polyvalente était comble pour la réception organisée par la mairie en présence des acteurs qui ont collaboré à la réalisation de ce projet et venus trinquer le verre de l'amitié.

L'inauguration officielle aura probablement lieu dans le printemps.

Les chiffres clés de la nouvelle école

✓ 5 classes, 120 élèves	CE1 = 27	➔	Annouck LAVOREL
	CP = 23	➔	Pascal MARCUZY
	GS = 22	➔	Catherine MONNET
	PS/MS = 24	➔	Anne-Sophie DUPANLOUP
	PS/MS = 24	➔	Stéphanie SANCHEZ

✓ Les enseignants sont aidés par 3 assistantes maternelles (ATSEMS) : * Dominique CHAMOT
* Stéphanie LUCIEN
* Annick THEUNISSEN

✓ 1 assistante de vie scolaire (Administratif) : Rolande VILLALONGA

* 5 classes	} 1 042 m ²
* 1 bibliothèque avec informatique	
* 1 salle de motricité	
* 1 salle de repos	
* 1 tisanerie	
* 1 salle de réunion	
* 2 bureaux	

✓ Coût : 2 millions d'euros HT.

A l'occasion de la **journée mondiale des zones humides**, une **soirée** sur ce thème sera organisée :

Le **mardi 2 février 2010** à la **salle communale d'Arbusigny** à partir de **18h30**

AG du Club des Bornains

L'Assemblée Générale du Club des Bornains se déroulera

le **mercredi 27 janvier** à **14h30** dans la **salle de Menthonnex**.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES CHIENS DANGEREUX



La survenance régulière d'accidents graves, parfois mortels, causés le plus souvent par des chiens dits d'attaque ou de défense, a conduit le ministère de l'Intérieur à compléter et à améliorer le dispositif de prévention et de protection relatif aux chiens dangereux. La loi rend notamment obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les propriétaires ou les détenteurs de chiens des catégories 1 et 2.

Des critères qui prennent en compte le comportement du chien...

La détention de chiens de 1ère et 2ème catégories, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est désormais soumise à des règles particulières. **A partir du 1er janvier 2010, tout propriétaire ou détenteur de chien dangereux devra être titulaire d'un permis de détention**, délivré par le maire de sa commune. Pour l'obtenir, outre les pièces habituelles (certificats d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile, et de stérilisation pour la 1ère catégorie), il faut disposer d'une **évaluation comportementale du chien** faite par un vétérinaire. En fonction des résultats de l'évaluation, le propriétaire devra la **renouveler à intervalles réguliers** (1, 2 ou 3 ans) en fonction du niveau de dangerosité (de 1 à 4) dans lequel le vétérinaire a classé le chien.

... mais aussi l'aptitude du maître, reconnue à l'issue d'une formation

La possession d'une **attestation d'aptitude du maître**, à l'issue d'une formation portant sur l'éducation et le comportement canins et sur la prévention des accidents, est **obligatoire pour l'obtention du permis de détention** de chiens de catégories 1 et 2.

Cette attestation d'aptitude est **délivrée par un formateur habilité** après une **formation d'une durée de 7 heures**.

La formation peut se dérouler en présence des chiens des propriétaires ou de chiens de démonstration. A la fin, **le formateur délivre l'attestation d'aptitude**. Les frais sont à la charge du détenteur du chien.

Le permis de détention prend la forme d'un arrêté municipal qui vise l'ensemble des documents fournis et qui comporte le nom et l'adresse du propriétaire ou du détenteur de l'animal, l'âge, le sexe, le type, le numéro d'identification et la catégorie du chien. Les références de l'arrêté seront inscrites dans le passeport européen du chien.

Des sanctions sévères pour ceux qui refuseront de se mettre en règle

Les propriétaires qui n'auront entrepris aucune démarche pour se mettre en règle au 1er janvier prochain **pourront être sanctionnés**, car ils auront ainsi manifesté leur intention de ne pas respecter la nouvelle loi.

La loi prévoit que **les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère ou 2ème catégorie** non titulaires du permis de détention risquent jusqu'à trois mois de prison et 3 750 euros d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie de l'animal.

De plus, l'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (catégorie 1) sont illicites et punies de **6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende**. Toute détention de chiens d'attaque non stérilisés est punie des mêmes peines.

Renseignements disponibles en mairie ainsi que sur le site du Ministère de l'Intérieur à l'adresse

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_1_actualite/demarches-administratives/permis-chiens-dangereux

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

La commune a signé une convention bi-partite avec la société protectrice des animaux pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants. Le montant de la cotisation pour 2010 s'élève à 0,80 euros par habitant.

En cas de divagation intempestive d'animaux domestiques, il est donc inutile de téléphoner en mairie... prenez directement contact avec la

SPA de MARLIOZ Tél. 04.50.77.82.40 Fax. 04.50.77.86.99

« Menthonnex au Temps Présent »

Lettre d'information éditée par la Mairie de Menthonnex-en-Bornes

Rédaction : Guy DEMOLIS - Martine BRAND

Réalisation : Sandrine BOCHET

Mairie - 74350 Menthonnex-en-Bornes

Retrouvez les comptes-rendus du
Conseil Municipal
sur le site internet du village :
www.menthonnex-en-bornes.fr



MENTHONNEX EN BORNES



Le Maire de Menthonnex-en-Bornes

Guy Démolis

et son équipe vous souhaitent une

Bonne Année 2010



« Une chose n'a pas une valeur parce qu'elle coûte, comme on le suppose, mais elle coûte parce qu'elle a une valeur. »

Etienne de Condillac